

# Le syndicaliste

EDITO

N°163 – mars 2018



## SOMMAIRE :

EDITOS ...p.1

2007 - 2017 de la désindustrialisation aux ordonnances ...p.2

L'histoire de notre Bourse du Travail ...p.3

Près de 2000 militants FO devant le siège de Carrefour et après ...p.5

Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis ...p.6

Les agents de l'hôpital Joffre-Dupuytren ...p.6

Ça ferme dans le commerce ...p.7

Le Conseil de discipline ...p.8

Réforme du BAC et du lycée ...p.9

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ...p.10

Les retraités FO dans l'action ...p.12

L'AFOC - élections des représentants des locataires ...p.13

Bulletin d'adhésion ...p.14

Le développement syndical en Essonne ...p.15

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora - 91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)

Site : [www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

Directeur de publication :

J.N LAHOZ

Bulletin trimestriel

CPPAP N°0622 S 07348

Impression : PMS SARL, 17 avenue de Ségur 75007 Paris

Régie publicitaire : Paul MEYER

tél : 06 74 65 99 84

## 2018 Votons et faisons voter FO

2018, une année électorale avec de grands rendez-vous pour les militants FO et plus exactement pour les syndicats FO.

Oui, car à FO, ce sont les syndicats la base de la démocratie.

En avril se tiendra, à Lille, le congrès confédéral où les syndicats de toute la France débattront pour alimenter les résolutions Sociale, Protection sociale, générale, d'outre-mer... et dans son prolongement, le CCN se réunira pour élire notre prochain Secrétaire Général.

En juin, c'est en Essonne que se réuniront les syndicats du département pour leur congrès au sein de notre bourse du travail à Evry. Les débats serviront aussi à alimenter la résolution de notre Union Départementale et une nouvelle commission exécutive sera élue qui élira un nouveau Secrétaire Général.

A ce jour seul notre camarade Christophe Le Comte, du syndicat du Commerce de l'Essonne, a présenté sa candidature devant les instances de notre UD.

Il a toute ma confiance et mon soutien. Je connais Christophe

depuis de longues années et je sais son engagement sans compter pour la défense des droits de salariés, son respect du mandat et son attachement à Force Ouvrière.

Preuve en est, s'il en est besoin, son investissement dans les mobilisations et l'organisation des manifestations de ces derniers mois (Carrefour, EHPAD, Fonction Publique, retraités...)

Nouvelle équipe confédérale, nouvelle équipe départementale qui auront à cœur de réussir le grand rendez-vous électoral de la fonction publique, où FO doit conserver sa première place dans la fonction d'Etat et progresser dans celle de la territoriale et hospitalière.

Tous, nous devons faire campagne autour de nous, car nous avons

tous une connaissance travaillant pour la fonction publique.

Consolider, renforcer nos implantations et en créer de nouvelles dans le public comme dans le privé, c'est un passage obligé pour que FO s'impose comme un interlocuteur incontournable.

Jean Noël LAHOZ

Secrétaire Général

de l'UD FO de l'Essonne



Ce numéro du **syndicaliste FO** a été réalisé avec le concours de :

J-N LAHOZ, secrétaire général de l'UD FO 91 C. LE COMTE, secrétaire adjoint de l'UD FO 91 - D.ROUSSEAU, rédacteur en chef - K. ECHARD, secrétaire administrative - Dominique CALMEL, Clément POULLET - Giuseppe MALACRINO - Michèle MACRON

**FO**  
la force syndicale  
en ESSONNE

En 2007, l'UD FO 91 s'opposait à la casse de l'emploi, en particulier dans l'industrie. Dans ce cadre, une affiche avait été créée dans ce sens et une conférence de presse avait été convoquée en février.

Ce positionnement se retrouvait dans la résolution issue du congrès départemental de la même année (**voir ci-contre**).

Dix ans après, dans certaines communes, c'est le désert industriel. Par exemple, à Massy, les usines ont été remplacées par des bâtiments flambants neufs abritant des bureaux... le secondaire laisse place au tertiaire.

Et maintenant, au lendemain des ordonnances MACRON-PENICAUD, c'est au tour du tertiaire d'être attaqué. Le commerce, avec la tentative de rupture conventionnelle collective chez PIMKIE (fermeture annoncée du magasin des ULIS 2), de la revente de magasins C&A (fermeture annoncée du magasin de Villebon 2), de la restructuration de Carrefour (fermetures annoncées des magasins de Breuillet, Chilly-Mazarin, Epinay s/Orge, Longjumeau, Verrière Le Buisson, Savigny s/Orge).

C'est aussi, un grand nombre d'emplois du siège de Carrefour qui sont menacés. Hier, on détruit l'industrie à Massy, aujourd'hui, on vide en partie le bâtiment flambant neuf de Carrefour (**voir page 5**).

Notre affiche reste d'actualité. Plus aucun secteur n'est épargné de la menace permanente de la course à la rentabilité. Sauf, qu'aujourd'hui, le patronat ou ses représentants siègent au gouvernement et au parlement.

Certaines entreprises, citées dans la résolution du congrès de 2007, sont encore touchées par des plans de restructuration comme Nokia, d'autres n'existent plus...

Même le secteur public est touché par les inspirations capitalistes de la gestion des STOCKS humains (ou ressources humaines). Le gouvernement propose de motiver les fonctionnaires aux départs volontaires. Comme dans les entreprises qui prennent des DRH pour des courtes missions de mercenaires pour la réduction des coûts, le gouvernement cherche à chasser les fonctionnaires et par

conséquent à casser les statuts des fonctions publiques et par conséquent la mise à mal du service public.

Pas de doute sur les méthodes, puisqu'une députée En Marche annonçait que la réforme de la fonction publique serait conduite comme celle des ordonnances. C'est dit, pour ceux qui auraient encore des illusions, elles sont tuées. L'objectif étant de détruire 120 000 emplois.

Alors, il ne reste que la résistance et la reconquête de nos droits. C'est la direction que nous montrent les travailleurs des EHPAD, des Hôpitaux, Maisons d'arrêt, de l'enseignement, de Carrefour et d'ailleurs... (**voir page 6 et 7**)

Face au macronisme, il faut du syndicalisme libre et indépendant.

**FO dit NON**  
**à la casse du tissu industriel,**  
**NON aux licenciements,**  
**NON aux suppressions de postes**  
**FO n'accepte pas la remise en cause**  
**- des libertés syndicales**  
**- du code du travail**

**UD FO ESSONNE**

**Conférence de presse - Maison des Syndicats - 12, place des terrasses de l'agora - EVRY**  
**le 15 février 2007 à 18 h 00**



# L'histoire de notre Bourse du Travail

**2004** - une autre époque. Notre camarade Henri-Luc NIVELLE (Président du comité de gestion de la bourse du travail) au côté du Président du Conseil Général de l'époque, Michel BERSON et du Maire d'Evry, inauguraient pour la deuxième fois la bourse du travail. Inauguration suite à des travaux de la maison des syndicats. C'est



près de 40 ans après notre demande d'avoir des locaux situés au chef lieu de l'Essonne.

La bonne humeur était au rendez-vous, chez nous, dans notre maison, celle où chaque jour nous recevons des salariés pour les aider, les organiser, les former. Faire du syndicalisme.

**2007** – Congrès de l'UD FO 91 présidé par Jean Claude MAILLY passage de relais entre Henri-Luc NIVELLE et Jean Noël LAHOZ au poste de Secrétaire Général

À cette époque, le département était frappé par une vague de désindustrialisation importante. Pour marquer le positionnement de l'UD, une affiche avait été réalisée dans ce cadre (voir ci-contre). L'inquiétude était bien réelle et la résolution générale du congrès de 2007 s'en fit l'écho. Dix ans après, certaines d'entre-elles sont encore sous la menace de plans de licenciements.



Henri-Luc, Jean Noël, Michel, nos trois secrétaires généraux

*processus de destruction d'emplois dans l'industrie. Dans l'Essonne, on dénombre pas moins de 34 plans dits « sociaux ». Les derniers exemples sont la suppression de plusieurs*

*centaines d'emplois à FAURECIA à Etampes, KAPPA à Mennecy et la menace qui pèsent sur plusieurs centaines d'emplois à ALCATEL à Massy et Nozay ainsi que sur plusieurs milliers d'emplois à Corbeil avec la liquidation programmée d'ALTIS-INFINEON (ex-IBM), ce qui serait catastrophique pour la population de*

*Corbeil et des environs.*

**Extrait de la Résolution Générale :**

*" Les délocalisations et restructurations en cascade témoignent de l'accélération du*

*L'Union départementale combat pour le maintien de tous les emplois, pour le retrait immédiat des plans sociaux et apporte son soutien aux syndicats concernés. "*

**REJOIGNEZ FORCE OUVRIERE  
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT !**

**FO**  
**la force syndicale**  
**en ESSONNE**



Santé au travail

# On travaille mieux quand on est “API”

Être “API”, c’est profiter d’une multitude d’actions  
concrètes pour améliorer la santé des salariés au travail :  
stress, nutrition, sommeil, addictions...

**APICIL,**  
5<sup>e</sup> groupe de protection sociale français.

Aidez les salariés à améliorer leur santé autour  
de 4 domaines d’intervention : habitudes et hygiène de vie, santé  
physique, santé psychologique et situation personnelle,  
environnement de travail.

Rendez-vous sur <https://www.apicil.com/sante-performance-au-travail>

Contact : Marie-Françoise PETIT - Responsable Relations Extérieures

Mail : [relationsexterieurs@apicil.com](mailto:relationsexterieurs@apicil.com)

Santé  
Prévoyance  
Épargne  
Retraite



APICIL SERVICES PROTECTION SOCIALE (ASPS). Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Lyon 453 283 103,  
au capital de 37 000 euros, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.  
Document non contractuel à caractère publicitaire. Septembre 2017 - Crédit photo : iStock - © Coxinélis - Fiche conformité  
n°SP17/FCR0495

**Comme vous !**

## Près de 2 000 Militants FO devant le siège de Carrefour et après...

C'était une première, près de 2 000 militants FO Carrefour, venus des 4 coins de la France ont manifesté leur rejet unanime du plan BOMPARD et ses 5000 suppressions d'emploi.

Une marée rouge, avec la touche de vert des militants Belges venus prêter main forte, devant le siège à Massy pour défendre l'emploi et dénoncer la dégringolade de la participation financière.

Cet élan de solidarité, au sein de Carrefour France et Belgique et interprofessionnel avec la présence des Unions Départementales FO d'Ile de France, force le respect et établit un véritable rapport de force.

Une délégation FO CARREFOUR et FGTA a été reçue par la direction. Au retour de l'entretien, elle a assuré que la direction s'était engagée sur les axes suivants :

- **« 100% de reclassement en interne ou externe pour les salariés qui le souhaitent »**
- **Une augmentation de la durée du congé de reclassement et des moyens de formation**
- **Permettre par des mesures d'âge, aux salariés du groupe qui le souhaitent, de bénéficier d'une retraite anticipée**
- **Créer une veille sur la charge de travail et sur les dispositifs d'accompagnement à l'adaptation des nouvelles organisations »**

FO CARREFOUR a rappelé qu'ils ne braderont pas les négociations salariales, et exigeront une compensation de la perte de participation de cette année, qu'ils imputent aux mauvaises décisions de la Direction.

Les démonstrations du 1<sup>er</sup> mars et du 12 février à Massy, comme toutes les manifestations sur tout le territoire démontrent la détermination des militants FO Carrefour.

La manifestation du 1<sup>er</sup> mars était une première qui n'est pas une fin en soi. D'autres mouvements dans les magasins se préparent pour maintenir la pression



et amplifier le rejet du massacre social imaginé par le PDG.



Manifestation FO Carrefour Proxi à Massy le 12 février

Pour l'union Départementale FO les conséquences sont catastrophiques pour l'Essonne et au delà.

En plus de l'hécatombe sociale annoncée pour les salariés de Carrefour siège et magasins, d'autres pointent le bout de leur nez, avec le recentrage sur l'alimentaire.

Que deviendront, suite au deal Carrefour / fnac-Darty :

- les salariés XPO occupés par la logistique Carrefour (gros Électroménager et autres produits techniques) ?
- les magasins Darty se trouvant dans les mêmes centres commerciaux ?
- les salariés Carrefour occupés par le secteur qui serait repris par Darty ?

Qu'en dira l'autorité de la concurrence ?

Les champions de l'échiquier libéral n'ont que faire des pions et s'appuient sur les gouvernements successifs, aux ordres, qui redéfinissent les règles par ordonnances et 49-3.

Les enjeux sont énormes et les militants FO CARREFOUR savent qu'ils peuvent compter sur l'Union Départementale de l'ESSONNE.





## Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis

### Une mobilisation historique à la hauteur des enjeux

Au 22 janvier, le personnel de Fleury entame sa deuxième semaine de mobilisation derrière leurs barricades de palettes en flamme et sous les jets de gaz lacrymogène des forces de l'ordre, accompagnés de coups de matraques.

Cette mobilisation locale est l'écho d'un appel national d'envergure, puisque le lundi 22 janvier, il y avait 115 établissements de bloqués sur les 188 présents sur tout le territoire.

L'élément déclencheur est bien entendu l'agression survenu à Vendin-le-Vieil en tout début d'année. Depuis, les langues se sont déliées. En même temps que la presse fait écho de la mobilisation, d'autres articles relatent des agressions sur la même période.

Quant au syndicat FO, il joue un rôle central dans cette mobilisation, car il a su fédérer autour des revendications tant attendues par le personnel de surveillance, malgré la réticence de 2 autres syndicats.

Les revendications sont basées sur la Sécurité, le Statut et les Salaires, quoi de plus logique car tout est lié. Tout le personnel, à tous les niveaux de la hiérarchie travaille bien pour un salaire, qui doit découler d'une vraie reconnaissance statutaire. Bien entendu, on va au travail pour gagner sa vie et non pour la perdre.

Ce dossier n'est pas prêt de se fermer, car le ras le bol est permanent. Rappelons-nous du



blocage de La prison de Fleury-Mérogis par 350 surveillants, en avril 2017, pour protester contre l'agression de six d'entre eux.

**Comme l'indiquait Thibault Capelle, Secrétaire local FO** "Mes collègues prennent des insultes, des coups et en ce moment c'est carrément des attentats qu'ils prennent sur leur personne. C'est ça aujourd'hui la pénitencière. Leurs familles sont inquiètes".

**C'est sans doute pour cela que la mascarade n'a pas pris et que Thibault annonçait par la suite :** "Il y a une tentative de protocole bidon qui a été pondue et présenté vendredi par la ministre de Justice mais les collègues ont été unanimes, ils l'ont refusé en bloc. L'équipe de nuit est donc restée bloquée à l'intérieur mais ils sont solidaires du mouvement, certains, par téléphone, nous ont demandé de rien lâcher"

## LES AGENTS DE L'HOPITAL JOFFRE DUPUYTREN MOBILISES POUR DEFENDRE LEURS EMPLOIS

L'Union Départementale FO de l'Essonne se félicite de la mobilisation des agents hospitaliers embarqués dans un cortège d'une soixantaine de véhicules pour une opération escargot, malgré le froid et les congés.

De l'hôpital de Draveil, un défilé de klaxons s'est dirigé à la mairie où une délégation a été reçue par la maire en personne.

La délégation de l'intersyndicale a rappelé ses revendications :

- **Maintien du site de BRASSENS et de son activité jusqu'en 2020,**
- **Maintien et titularisation des CCD,**
- **Respect des engagements actés par les différentes instances représentant le personnel,**
- **Retrait du projet ORIO et maintien des 176 emplois.**

Ces revendications se résument simplement à une exigence de

respect de l'information donnée aux élus du personnel.

Le revirement de la direction de l'hôpital est inacceptable.

Le Maire s'est engagé à relayer ces revendications auprès de la direction locale et de Martin HIRCH - directeur général de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.

L'intersyndicale a martelé que la mobilisation se durcira. Un appel pour le 22 mars dans le cadre de la manifestation nationale de la fonction publique est lancé.



# ça ferme... dans le commerce

Dans le journal précédent, nous faisons l'écho de la menace qui pèse sur le magasin C&A de Villebon (plus d'une vingtaine au niveau national) sans aucune proposition de reclassement interne.

Aujourd'hui, les salariés de PIMKIE sont menacés par les ordonnances Macron, devenues lois. Ils viennent d'apprendre qu'ils pouvaient être volontaires collectivement pour faire une rupture conventionnelle.

Cette menace concerne 208 salariés en France, soit 83 salariés travaillant dans 37 magasins et 41 salariés en logistique, 31 travaillant au siège français de Neuville-en-Ferrain et 53 au siège international. En Essonne, le magasin se trouvant au centre commercial des Ulis 2 est concerné. Centre commercial qui compte déjà de nombreuses portes closes.

Selon la Ministre du travail, Muriel PENICAUD à propos des Ruptures conventionnelles collectives, cela permet d'"Eviter le traumatisme du licenciement".

Le traumatisme, c'est de perdre son boulot et de se retrouver dans la masse des plus de 6 millions de chômeurs menacés en quasi permanence d'être radiés.

Encore une fois, seule la mobilisation peut payer. Notre organisation se sera mobilisée en 2016 et 2017 par rapport aux contres réformes El Khomri et Pénicaud. Nous avons marqué

notre opposition. Aujourd'hui, les syndicats CGT et FO ont montrés la direction à prendre en s'opposant à l'accord PIMKIE.

Il faudra faire feu de tout bois pour continuer à lutter contre les mauvais coups qui se préparent par l'application des lois que nous avons combattues sans relâche.

D'autres annonces sont à craindre au regard des nombreux commerces qui ferment.

Cette fois ce sera plus rapide et moins "traumatisant".

Le Syndicat FO des Employés et Cadres du COMMERCE de l'Essonne  
12, place des Terrasses de l'Agrès 91000 Evry  
focommerce91@gmail.com

20 ans

fnac DARTY boulanger  
LEROY MERLIN BRICORAMA LAPEYRE BRICO DEPOT MONOPRIX Bruneau C&A SFR Sonapar  
IKEA BUT Conforama 20 ans à vos côtés autodistribution Pier Import

Jamais SEULS !

FO FEC Employés & Cadres

<http://focommerce91.over-blog.com>



## Protection sociale collective

### Nos spécialistes vous accompagnent

- Une offre complète en prévention, santé et prévoyance
- Écoute, conseils et accompagnement dans la mise en place ou la renégociation de votre couverture sociale complémentaire
- La force d'un leader national alliée à la proximité en région

Contact : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)





## Le conseil de discipline de 1ère instance dans la fonction publique territoriale

Les agents territoriaux sont classés en 3 catégories A, B et C selon leur grade.

Un Conseil de Discipline pour chaque catégorie.

Le conseil de discipline est une instance consultative composée en nombre égal de représentants des collectivités territoriales d'une part et de représentants élus de fonctionnaires d'autre part.

Le conseil de discipline est présidé par un magistrat de l'ordre administratif.

Les membres du conseil de discipline sont élus aux moments des élections professionnelles.

Ils siègent pour un mandat de 4 ans.

Les membres élus aux conseils de discipline sont les mêmes qui siègent aux C.A.P (Commission Administrative Paritaire, voir article dans le journal n°161).

Les conseils de discipline sont saisis pour les sanctions relevant du 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> groupe pour les agents titulaires ou stagiaires. (Les sanctions du 1<sup>er</sup> groupe ne relèvent pas du conseil de discipline).

La saisine du conseil de discipline doit intervenir préalablement à la prise de décision de sanction.

L'autorité territoriale n'est pas liée à l'avis émis par le conseil de discipline.

L'agent qui s'estime injustement sanctionné peut faire un recours auprès du conseil de discipline de recours (Sanctions du 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> groupe) ou au tribunal administratif (Pour tous les groupes).

Pour les villes du 78, 91 et 95 affiliées au Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G) de Versailles.

**FO Territoriaux 91 constate une augmentation de dossiers en conseil de discipline en catégorie C.**

**Pour l'année 2015** En catégorie A ; 5 dossiers. En B ; 5 dossiers. En C ; 33 dossiers dont 11 en Essonne.

**Pour l'année 2016** En catégorie A ; 1 dossier. En B ; 9 dossiers. En C ; 41 dossiers dont 12 en Essonne.

**Pour l'année 2017** En catégorie A ; 1 dossier. En B ; 3 dossiers. En C ; 64 dossiers dont 19 en Essonne.

Des collectivités sont coutumières du conseil de discipline avec des demandes de révocation, d'exclusion temporaire de fonctions de 1 à 2 ans. Beaucoup d'incohérence entre la sanction demandée et les faits reprochés. De plus en plus d'affaires avec des sanctions disproportionnées aux fautes commises ou des accusations qui ne sont pas étayées par des

preuves matérielles, des affaires montées de toutes pièces, des fautes non avérées ou encore de la discrimination syndicale... avec une volonté délibérée de se débarrasser, de sanctionner, de nuire à la carrière professionnelle de l'agent.



**FO a obtenu à plusieurs reprises des avis à la majorité ou à l'unanimité en faveur des agents.**

En Essonne il y a aussi des affaires (Pour les adhérents FO) qui ont été portées devant les Tribunaux ; administratif et correctionnel.

De 2013 à 2014, 7 procédures engagées et gagnées avec des dommages et intérêts.

De 2015 à aujourd'hui 3 affaires en cours et nous avons, bon espoir d'obtenir des jugements en faveur de nos adhérents.

D'où l'importance de voter et faire voter les listes FO de catégorie A, B et C lors des prochaines élections en décembre 2018. FO œuvrera dans votre intérêt. N'hésitez pas à nous rejoindre !

**FO des femmes et des hommes libres dans un syndicat libre et indépendant.**

**FO**  
la force syndicale  
TERRITORIAUX 91



Groupement Départemental des Services Publics  
Force Ouvrière de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry (Maison des syndicats)  
Téléphone : 06.74.51.14.57 Courriel : territoriaux91@gmail.com



## Réforme du bac et du lycée : La casse des diplômes et de l'école républicaine



Le 14 février le ministre Blanquer a présenté sa réforme du baccalauréat et du lycée. Il s'agit de mettre en lien : réforme du baccalauréat, réforme du lycée, sélection à l'université, et l'apprentissage. C'est bien le diplôme et la possibilité pour le futur bachelier de poursuivre ses études dans la filière de son choix qui sont dans le collimateur.

### **La fin du baccalauréat comme diplôme national**

Le ministre confirme qu'en application des décisions du Président de la République, deux éléments de la réforme du baccalauréat sont intangibles : les quatre épreuves terminales et l'instauration du contrôle continu. Le poids des épreuves communes à tous les candidats est de 20% dans l'obtention de l'examen. Tout le reste dépend du «parcours» du lycéen. Le contrôle continu pèserait 40 % dans l'obtention du bac. Introduire le contrôle continu dans le diplôme c'est le condamner à subir le même sort que le brevet et faire du **Bac un diplôme maison, sans valeur nationale.**

### **Une réforme obscurantiste guidée par l'austérité**

Les horaires qui étaient garantis pour chaque série ne le sont plus puisqu'ils risquent de fluctuer au gré des combinaisons de spécialités choisies par les élèves. Un exemple : les mathématiques ne faisant pas partie des enseignements obligatoires en 1ère et en terminale, un élève peut ne plus du tout bénéficier de cet enseignement, même en choisissant des spécialités qui nécessitent un enseignement de mathématiques, comme les SES par exemple.

### **L'université devient sélective.**

L'objectif pour le gouvernement n'est pas d'évaluer les «capacités» des élèves par rapport à des formations mais de les sélectionner par rapport aux

«capacités» d'accueil des facultés. Ce qui évite de créer les postes, les classes, les formations nécessaires pour faire face à l'afflux de bacheliers. L'université peut répondre aux vœux de l'élève «oui, si...», ce qui revient à ce que tout l'**enseignement supérieur devienne sélectif**, pas seulement les STS et les classes préparatoires aux grandes écoles. En fonction des «attendus» qu'elle définit et redéfinit, elle sélectionne en selon des critères non scolaires. Les attendus nationaux publiés le 13 décembre 2017, sont essentiellement fondés sur des compétences. Par exemple, en histoire : "curiosité intellectuelle" ; en mathématiques : "compétences en communication" et là aussi "curiosité"... En droit, il est prévu aussi de joindre à son dossier une lettre de recommandation et non pas de motivation pour entrer à l'université ! autant de critères qui n'ont rien à voir avec les connaissances disciplinaires.

### **Réforme du lycée, bac maison, Parcoursup, statut, postes : tout est lié !**

C'est bien dans une politique d'ensemble que s'inscrivent les contre-réformes. Les récentes déclarations du Premier ministre concernant tant l'explosion du statut général de la fonction publique, l'individualisation du salaire, la généralisation de l'emploi contractuel, la suppression de 120 000 postes, d'une part, et d'autre part la mise en place d'un statut d'**apprenti jusqu'à 30 ans** en lieu et place d'un CDI confirment comme pour les ordonnances Macron, que ce ne sont plus les droits collectifs et protecteurs qui sont la règle, mais que le monde du non droit est en marche.

L'interfédérale de l'enseignement appelle à la **grève le 22 mars** : "Parcoursup, réformes du Bac, du lycée et l'apprentissage, attaques contre les statuts et les services publics : tout est lié ! Nos organisations FSU, FNEC-FP-FO, FERC-CGT, SUD éducation avec SUD étudiants, l'UNEF, l'UNL, et les associations (ASES, SLU) appellent les personnels, les étudiants, les lycéens à se réunir en assemblées générales dans toutes les universités, tous les établissements, pour décider et préparer la grève et les manifestations le 22 mars, avec l'ensemble des fonctionnaires."

**Dans les établissements, les réunions se tiennent à l'initiative de FO, elles sont nombreuses – par exemple 50 personnels réunis en heure d'information syndicale au lycée Doisneau de Corbeil. Les personnels prennent position et s'engagent dans la préparation de la grève : information aux parents à Méréville et à Savigny, réunions communes avec les étudiants et les professeurs, diffusion à la porte des lycées... c'est déjà 13 prises de position en Essonne.**

Principe républicain, l'égalité a pour objet d'organiser une société pour que chacun.e ait les mêmes droits, c'est-à-dire des droits égaux quelles que soient les différences.

Il implique de combattre toutes les formes de dominations, notamment celles qui relèvent du statut et du sexe.

Dans l'entreprise, ces deux formes de domination peuvent être cumulatives. Lorsque c'est le cas, les salariées sont majoritairement concernées et sont trop souvent, dans le cadre de leur travail, susceptibles d'être confrontées à des attitudes ou décisions sexistes, au harcèlement sexuel, voire à des agressions sexuelles.

Ces violences sexistes et sexuelles peuvent porter gravement atteinte à la santé physique et mentale. Plus fondamentalement, il s'agit d'une atteinte à la dignité et à l'intégrité physique sans lesquelles il ne peut y avoir d'égalité.

Pour que l'égalité professionnelle aboutisse, le combat syndical de Force Ouvrière doit prendre la place qui lui revient dans la lutte contre ces violences.

## QUE PEUT FAIRE FORCE OUVRIÈRE ?

### Prévenir et informer

Le syndicat peut **libérer la parole** dans le cadre de ses échanges avec les salariés tout en veillant à ne pas prendre de posture de jugement.

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, les IRP peuvent proposer des actions de **prévention** du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.

Dans le cadre de la **négociation**, le syndicat peut négocier des accords allant plus loin que la loi en matière de harcèlement et de violence au travail mais aussi intégrer la question des violences sexistes et sexuelles dans le cadre d'une négociation sur l'égalité.

### Agir

Les IRP peuvent mettre en œuvre le droit d'alerte pour atteinte aux **droits des personnes et/ou pour danger grave et imminent**. L'employeur sera tenu de mener une enquête et de faire cesser les violences sexistes et sexuelles si elles sont avérées.

### Dans le cadre du droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes :

en cas de désaccord avec l'employeur, les élus peuvent saisir le conseil de prud'hommes, qui statue en urgence en la forme des référés.

**Dans le cadre du droit d'alerte pour danger grave et imminent** : en cas de désaccord, les IRP se réunissent dans un délai n'excédant pas 24 heures. Si le désaccord persiste, l'inspecteur du travail est saisi.

Le syndicat peut soutenir le salarié victime et intervenir auprès de l'employeur pour faire cesser les violences. Il peut également l'aider à constituer un dossier pour agir ensuite en justice.

En matière de harcèlement sexuel ou d'agissement sexiste discriminant, le syndicat peut utiliser **l'action de substitution**, c'est-à-dire qu'il peut agir en justice sans mandat express du salarié. Il est seulement tenu d'informer l'intéressé. Sans objection de sa part, il poursuit l'action.

## CONNAÎTRE POUR AGIR « QUI NE DIT MOT NE CONSENT PAS ! »



Les violences sexistes et sexuelles dans le cadre du travail peuvent prendre plusieurs formes :

### Agissement sexiste

Tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. *Critiquer une femme parce qu'elle n'est pas « féminine », ou un homme parce qu'il n'est pas « viril » peut caractériser l'agissement sexiste.*

### Harcèlement sexuel au travail

- Soit des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent une situation intimidante, hostile ou offensante ; *Afficher quotidiennement des photos à caractère sexuel dans le bureau peut relever du harcèlement sexuel.* Soit toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. *L'assurance d'un licenciement évité en contrepartie d'une relation sexuelle constitue un cas de harcèlement sexuel.*

### Agression sexuelle

Acte à caractère sexuel commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise. *Il peut s'agir par exemple de caresses ou d'attouchements de nature sexuelle.*



## SUR CES SUJETS TOLÉRANCE « ZÉRO »

### LA PARTICULARITÉ DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ENTREPRISE

Les victimes ou témoins peuvent se poser la question de l'impact de la libération de la parole sur leur emploi, stage, formation. Plus leur situation économique sera difficile plus l'action le sera aussi.

#### Qui peut être victime ?

Tous salariés, personnes en formation, en stage ou candidats à un emploi, stage, formation, quel que soit le sexe, l'apparence, l'âge, l'orientation sexuelle, etc...

#### Quels peuvent être les auteurs de violences ?

Le ou la supérieur hiérarchique, le ou la collègue de travail, un client, un fournisseur, etc...



#### Quelles sont les obligations de l'employeur ?

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale, notamment : prévention, information, formation, sanctions.

#### Quels sont les droits des salariés ?

**Droit à la santé et à la sécurité.** En cas de motif raisonnable de penser que la situation de travail présente un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé, les salariés disposent d'un droit d'alerte et de retrait.

Est interdite toute sanction pour avoir subi ou refusé de subir ou encore témoigné de faits de harcèlement sexuel ou pour les avoir relatés.

Est interdite toute sanction, retenue de salaire, à l'encontre du salarié ou du groupe de salariés qui a exercé son droit de retrait de manière légitime.

### COMMENT FAIRE RESPECTER SES DROITS ?

**En interne,** saisir le **syndicat FO** dans l'entreprise et/ou les institutions représentatives du personnel (IRP).

**En externe,** saisir l'inspecteur du travail, le médecin du travail, le défenseur des droits, prendre contact avec des organisations spécialisées.

#### Quels recours ?

**Le recours pénal** ([art. 222-23, 27 et 33 du Code Pénal](#))

La personne faisant l'objet d'une agression sexuelle, ou d'un harcèlement sexuel, peut déposer plainte auprès du procureur de la République, du commissariat de police de la gendarmerie.

En cas d'agression ou de harcèlement sexuel, le tribunal

correctionnel est compétent. En cas de viol, c'est la cour d'assises.

Pour l'agression sexuelle, les sanctions peuvent aller jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 euros d'amendes.

Pour le harcèlement sexuel, les sanctions peuvent aller jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 euros d'amendes. Prescription : 6 ans.

Pour le viol, les sanctions peuvent aller jusqu'à 15 ans de prison. Prescription : 20 ans.

**Le recours civil** ([art. L.1134-1, L.1154-1 et L. 1471-1 du Code du travail](#))

Les salariés victimes peuvent saisir le juge des prud'hommes pour obtenir la réparation du préjudice subi au titre du non-respect par son employeur, de son obligation de santé et de sécurité et ce, quelle que soit la personne ayant commis ces agissements (collègue, fournisseur, client).

Prescription : 2 ans.

Les victimes de harcèlement sexuel ou d'agissement sexiste au travail peuvent saisir le conseil des prud'hommes pour faire annuler toute mesure ou décision discriminatoire et obtenir réparation. Prescription : 5 ans.

## QUELQUES CHIFFRES

- **1 femme sur 5** se dit victime de harcèlement sexuel dans sa vie professionnelle.
- **30 % des victimes de harcèlement sexuel** n'en parlent à personne, moins d'un quart le signale à son employeur et 5 % des cas sont portés devant la justice.
- **23 % des femmes et 12 % des hommes** ont déjà reçu des propositions sexuelles insistantes de la part d'un collègue, d'un client, d'un supérieur hiérarchique.
- **82 % des femmes** ont déjà fait l'objet d'agissements sexistes ou sexuels au travail.
- **15 % des salariées victimes de harcèlement sexuels** déclarent, à terme, avoir perdu leur emploi, soit parce qu'on les a licenciées ou forcées à la démission, soit parce qu'elles sont parties.
- **15 % des femmes et 9 % des hommes** ont eu affaire à un client, un collègue, un supérieur hiérarchique ayant déjà touché ou essayé de toucher certaines parties de leur corps contre leur gré.

# LES RETRAITES FO DANS L'ACTION

## MOBILISATION NATIONALE DU 15 MARS

Page 12

Les retraités ont manifesté le 15 mars à l'appel de l'Union confédérale des retraités FO et de huit autres organisations de retraités pour protester contre la hausse de la CSG et la baisse de leur pouvoir d'achat. Des rassemblements, des manifestations ou des délégations auprès des élus locaux, des préfets ou des agences régionales de santé ont été organisés dans les départements le 15 mars. À Paris, les retraités ont manifesté en direction de Matignon, à partir de la gare Montparnasse. Ils ont également participé à la journée du 22 mars pour la défense du service public et de la fonction publique.

**La pilule de la hausse de 1,7 point de la CSG au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ne passe pas !**

**Une perte de plusieurs centaines d'euros par an**

La hausse de 1,7 point de CSG pour les retraités correspond à une augmentation de 25% de la CSG pour la plupart des retraités. Avec les premières pensions de l'année versées début février, les retraités découvrent l'impact important de cette hausse sur leurs revenus, la plupart subissent une baisse nette de plusieurs centaines d'euros par an.

Le gouvernement avait annoncé que seuls les retraités percevant plus de 1 200 euros par mois seraient concernés par la hausse de la CSG. Mais la réalité s'avère plus complexe que la communication gouvernementale ambiguë. Car jouent aussi la situation familiale des retraités ou des revenus supplémentaires ponctuels qui viennent gonfler le revenu fiscal de référence, qui sert de barème pour l'application de la CSG.

Voilà l'exemple d'un couple de retraités, dont la femme, ancienne infirmière hospitalière, perçoit 970 euros de pension, et son mari, ancien employé municipal, 1 010 euros. Bien que les revenus de chacun des membres du couple, pris séparément, se situent en dessous du seuil de pauvreté, le couple subira bien la hausse de la CSG, car le revenu fiscal de référence prend en compte tous les revenus du foyer. La perte de revenu se chiffre pour ce couple à un peu plus de 400 euros par an.

Autre mauvaise surprise : l'augmentation de 1,7% s'applique non à la retraite nette, celle effectivement perçue, mais à la retraite brute, c'est-à-dire y compris les charges sociales... dont la CSG ! L'augmentation est en réalité de 1,83% par rapport au revenu net.

Enfin, pour compléter le tableau, si la baisse des retraites nettes est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la diminution d'autres prélèvements dont devraient bénéficier une partie des retraités n'est prévue qu'à l'automne... En attendant, les retraités payent plein pot !

**Gel de la revalorisation des pensions**

La perte de pouvoir d'achat subie par les retraités en lien avec la hausse de 1,7 point de CSG vient s'ajouter à une série de mesures, qui sont déjà venues alléger leur porte-monnaie. Parmi celles-ci : la taxe de 0,3% sur les retraites au titre de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie), la suppression de la demi-part fiscale pour les parents isolés ou encore le gel de la revalorisation des pensions.



**Les retraités ne sont pas les vaches à lait du gouvernement !**

**FO revendique :**

- **L'annulation de la hausse de la CSG pour les retraités**
- **La revalorisation des pensions en fonction de l'augmentation du salaire moyen**
- **Une pension minimum garantie au niveau du SMIC pour une pension complète**
- **Le maintien des pensions de réversion et leur déplafonnement dans le régime général**





### Soyez candidats !

L'action syndicale menée au quotidien au sein de l'entreprise ne doit pas faire oublier que d'autres modes de défense du salarié, tel que le combat **pour un logement décent et de qualité pour tous à un prix abordable, sont également nécessaires.** En la matière comme d'en d'autres, il en va de la défense et de l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie de ceux qui n'ont que leur salaire ou leur retraite pour vivre.

Ainsi, **pouvoir se loger à un prix abordable est par excellence un combat syndical** parce qu'il n'est pas acceptable que les salariés soient contraints de

vivre dans des caravanes et encore moins de dormir dans leur voiture, pour ceux qui ont la chance d'en avoir une !

Pas plus acceptable, qu'ils doivent sacrifier leur santé et celle de leur famille, leur alimentation, ni même leurs loisirs d'ailleurs, pour disposer d'un toit.

Pas acceptable encore que des retraités n'aient d'autres choix qu'entre le mourir ou être à la charge de leurs enfants mais également que de jeunes salariés soient contraints de vivre chez leurs parents ou soient la proie de marchands de sommeil !

Ce combat-là, c'est celui, entre autres, **que mènent les militants de l'AFOC dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux HLM.** Ce combat-là, c'est celui du refus de la paupérisation des travailleurs et de leur famille. C'est par définition le nôtre !

Parce que notre engagement dans et hors les lieux de travail, pour la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vies de ceux qui n'ont que leur salaire ou leur retraite pour vivre doit être total, nous devons, ensemble, nous mobiliser pour réussir les élections de représentant des locataires au sein de conseils d'administration HLM.

C'est l'objectif de l'**AFOC**, notre association de **défense des consommateurs et des locataires**, vitrine de notre Organisation syndicale dont elle conforte l'audience et le rayonnement.

Ainsi, fin 2018 se tiendront les **élections HLM** qui ont lieu tous les 4 ans, avec pour objectif d'élire les **représentants des locataires** au sein des conseils d'administration ou de surveillance des organismes HLM.

**Un premier pas : soyez candidats !**

**Les actifs ou retraités ont toute leur place dans ces listes.**

**AFOC**

01 60 79 22 18

Sur le net : <http://afoc91.unblog.fr>

@: afoc91@gmail.com

**Vous êtes locataire HLM, envoyez vos coordonnées à l'**

**AFOC 91**

**12 place des terrasses de l'Agora**

**91000 Evry**

**afoc91@gmail.com**

**AFOC**  
Association Force Ouvrière Consommateurs de l'Essonne

**MON EMPLOI, MON SALAIRE, MA CARRIÈRE,  
MES CONDITIONS DE TRAVAIL,  
LA SÉCURITÉ SOCIALE, LA RETRAITE...**

**COMPRENDRE  
ET POUVOIR ME DÉFENDRE**



**Je ne suis PAS seul(e) !**

**FO est représenté partout en France,  
dans tous les départements et les secteurs d'activité**

**J'ADHÈRE À FO !**

**Pour adhérer et/ou créer une section syndicale  
Libre, déterminé(e) : j'adhère ! sur Internet : [www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)**

Union Départementale **FORCE OUVRIERE 91**  
12, place des terrasses de l'Agora - 91000 Evry  
Tél. : 01 60 78 15 57 • Mail : [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)

La solidarité, ce n'est pas seulement les autres, ce peut être vous.

Avec **FORCE OUVRIERE**, assurez la défense collective de vos intérêts.

L'UNION DEPARTEMENTALE **FO** c'est :

- ⇒ Créer les conditions pour la mise en place d'un syndicat ou d'une section syndicale **FO** dans l'entreprise.
- ⇒ Assurer la défense de votre contrat de travail dans le cadre du Code du Travail et de la Convention Collective.
- ⇒ Les démarches avant le licenciement.
- ⇒ L'assistance devant le Conseil des Prud'hommes.
- ⇒ La défense du statut des fonctionnaires.
- ⇒ L'aide auprès des organismes de la protection sociale (Sécurité Sociale – CAF – Pôle Emploi – Retraite – etc...).
- ⇒ La défense des consommateurs.

## BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e) adhère à **FORCE OUVRIERE**

**NOM :** Prénom :  
**Adresse :**  
**Code Postal :** Ville :  
**Date et lieu de naissance :** N° Sécurité Sociale :  
**Téléphone :** Mail :  
**Nom de l'entreprise :**  
**Adresse :**  
**Code APE (sur votre bulletin de paye) :**  
**Convention Collective :**

Date

Signature

**Règlement :**

Chèque  Espèces

**Le syndicat**

**FORCE OUVRIERE**  
a été créé pour  
assurer en toute  
indépendance du  
pouvoir politique,  
philosophique ou  
religieux la défense  
des intérêts moraux  
et matériels des  
travailleurs salariés.

[http://www.udfo91.fr/  
pratique/adherer-a-f-o/](http://www.udfo91.fr/pratique/adherer-a-f-o/)





## Communication orale

⇒ Du 05 au 07 juin

## Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

⇒ Du 25 au 29 juin

## Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

⇒ Du 03 au 07 septembre

## S'organiser

⇒ Du 22 au 26 octobre

## Trésoriers de syndicat

⇒ Du 22 au 23 novembre

## Découvrir l'économie

⇒ Du 11 au 13 décembre

## Négocier

⇒ Du 18 au Jeudi 20 décembre

## Elections professionnelles INAPA

à Villabé (Papier-Carton)

### Conseil Social et Economique

#### 1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 3 – CFTC : 1

Suppléants : FO : 0 – CGT : 3 – CFTC : 1

#### 2ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CFE-CGC : 0 – CGT : 1

Suppléants : FO : 0 – CFE-CGC : 1 – CGT : 1

#### 3ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CFE-CGC : 2 – CGT : 1

Suppléants : FO : 1 – CFE-CGC : 2

## Conseil de la

## CPAM 91

Les 3 sièges pour représenter les salariés de la CPAM 91 sont pourvus par FO

Employés et AM

FO 70% CGT 17% CFDT 13%

Cadres

FO 100%



## CREATION DE SYNDICATS/SECTIONS EAST BALT

fgta-fo à Fleury-Mérogis

## SAMADA - sec

FEC FO Section Commerce à Wissous

## STANLEY BLACK ET DECKER FRANCE

FEC FO Section Commerce à Morangis



Développement

## L'Information permanente sur :

<http://www.udfo91.fr>

<https://www.facebook.com/UDF091>

<https://twitter.com/udfoessonne>

[udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)

<https://www.instagram.com/udfo91>

**FO**  
la force syndicale  
en ESSONNE  
connectée

On ne sait pas à quoi ressemblera  
la famille dans le futur.

Une chose est sûre, on saura toujours  
innover pour mieux la protéger.



## 50 ans d'innovation au service des familles

L'OCIRP, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, est un assureur à vocation sociale paritaire à but non lucratif. Il protège le salarié et sa famille face aux risques de la vie dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou de branche professionnelle. Ses garanties s'expriment sous la forme de rentes et d'un accompagnement social spécifique en cas de décès ou de perte d'autonomie. L'OCIRP, c'est près de 6 millions de garanties dans 1,4 million d'entreprises adhérentes.

[OCIRP.FR](http://OCIRP.FR)

VEUVAGE - ÉDUCATION - HANDICAP - DÉPENDANCE

**OCIRP**  
protéger. agir. soutenir